

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique 106301

Autres

Déclaration de Maladie

N° M21- 0060376

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12905 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Nehdi Benjelloun Tazi

Date de naissance : 05.04.1987

Adresse : 7 Rue Mohamed Benabdellah Anfa

Tél. : 06 61 09 92 72 Total des frais engagés : 312,80 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Benjelloun Tazi Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Le 1er

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Le 13.03.2012

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 16/12/2011

Signature de l'adhérent(e) : Nehdi



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Benyem</i> <i>INPE: 09204215</i> <i>19 bis: Bvd 10 Novembre</i> <i>Tel: 0522 36 33 27</i> <i>ICE: 002600843000001</i> <i>Fakultas Benyem</i>	15/12/21	142,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Spécialiste

- Maladies de la peau et du cuir chevelu
- Maladies Sexuellement Transmissibles
- Médecine Esthétique - Cosmétologie

إختصاصية في
 • أمراض الجلد والشعر
 • الأمراض التنسالية
 • الطب التجميلي

الدكتورة وادفل مهجة

Docteur Quadfel Mohja

DERMATOLOGUE VENEROLOGUE

Senjelloum Bourir, Maroc

Casablanca le 11 JUIN 2011

1) Béante usage à 5%

avec huile lavante

1L 2,80 Adoress

2) Béantim S.V



1 → Béantop 5,1% 1 ml
 1 → Béantim Gne : 1 ml

→ 1/ le Jour 1cc à 5%

→ 1 Jours

2) 2 Jours / Person

Sur rendez vous
 1, rue Abou Adil Hallaf
 (ex rue Edmond Rostand)
 Quartier Gauthier - Casablanca

Tél. : (0522) 20 91 17 27 17 68/27 38 57

lundi

3) Latin

Cone - $\alpha \tau \omega$ Saedelin
 σ^+
Li natri .

4) Crustaceans Shrubs

VITC Crème

to Sir Jasper's representation

7 leaving

Totally one env